

Date : 23.03.2018
Révision : 00
Réf : 2017.18 – NT08
Rédacteur : C. HAUSS ingénieur INSA, gérant
Vérificateur : CV
Approbateur : CH
Destinataires : philippe.laborda@icade.fr
Copies : néant

Objet :

POSSIBILITE D'EXPLOITER LES LOCAUX DE LA STERILISATION

1. QUESTION POSEE

La question posée est de savoir, si d'un point de vue strictement structural il est possible d'exploiter les locaux du service de la stérilisation situés au RdC inférieur.

2. AVIS DU BET HAUSS

La stérilisation est située au rez-de-chaussée inférieur, c'est à dire deux niveaux en-dessous de l'étage technique siège de l'incendie.

En fonction des zones délimitées dans la note technique n°02 du 08.12.2017, **il importe de ne pas se placer sous la zone 1 (c'est-à-dire au-delà de l'axe de structure N)** et de prendre en compte les éventuels inconvénients ultérieurs quant à se placer sous les zones 2 et 3 (voir figures 1 et 2 ci-après).

En conséquence, nous délimitons pour l'exploitation des urgences deux zones :

- Une zone sans aucune contrainte structurale en raison de l'incendie ;
- Une zone avec de possibles inconvénients, décrits ci-dessous ;

Aucune de ces deux zones ne présente un risque pour les personnes, du point de vue structural.

L'axe de structure N est l'axe NORD-SUD qui précède le joint de dilatation entre blocs K et K' :

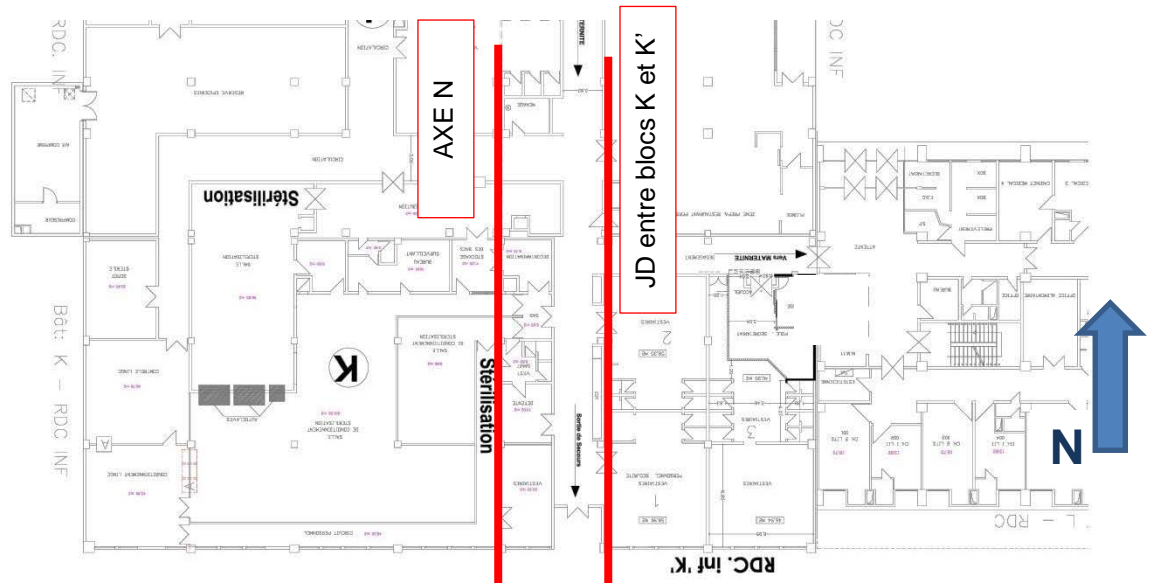


Fig 1 : Repérage de l'axe N

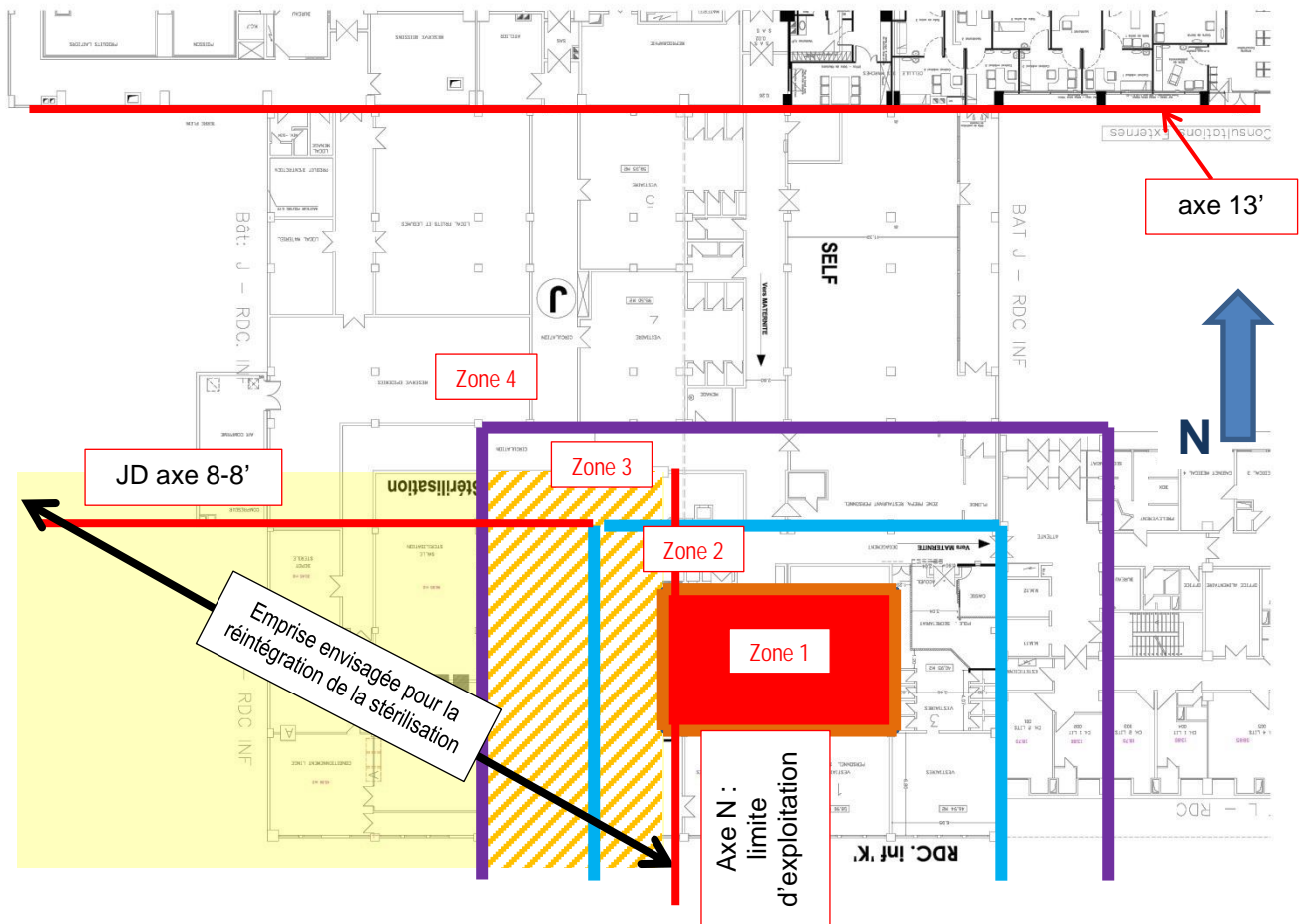


Fig 2 : Superposition des zones de dommages de l'étage technique selon Note technique NT02 (Zones 1-2-3-4), et emprise de la stérilisation exploitable au RdC inférieur

La partie de la stérilisation située sous la zone 4 est, à cet étage, sans aucune contrainte structurale en raison de l'incendie.

La partie située sous les zones 2 et 3, hachurée sur la figure ci-dessus, pourrait présenter des inconvénients, mais pas de risque pour les personnes.

3. INCONVENIENTS POSSIBLES

Les zones 2 et 3 pourraient être le siège de travaux de réparations à l'étage technique, même si cette probabilité semble assez faible pour la zone 3.

Dans l'attente de pouvoir déterminer la nature de ces travaux (voir notre note technique n°04 du 05.02.2018), à ce jour nous ne pouvons pas garantir que ces derniers ne nécessiteront pas une intervention dans la zone hachurée à l'étage de la stérilisation.

En effet, on ne peut pas totalement exclure des travaux au niveau stérilisation dans la zone hachurée, comme par exemple la pose de poteaux en métal ou béton pour modifier les reprises de charges de l'étage technique.